

LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES EN DANGER,

UN MILITANT DU NPA CONDAMNÉ !



Depuis le mois de novembre et les manifestations qui ont suivi la mort de Rémi Fraisse, les atteintes aux libertés démocratiques et à la liberté d'expression se multiplient à Toulouse.

Manifestations interdites, arrestations massives et procès, militarisation de la ville les jours de manifestations... La préfecture semble faire de la ville un laboratoire en termes de répression et d'agressions contre les mobilisations sociales.

La mairie UMP est quant à elle tout à fait sur la même longueur d'onde que le gouvernement Valls-Hollande : tentative d'expulsion des syndicats de leurs locaux et de la CGT de la bourse du travail et, la semaine dernière, interdiction d'une réunion publique de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanction (BDS) dans laquelle le NPA est investi.

Moudenc, défenseur zélé de l'État d'Israël

Ainsi, mardi 31 mars, quelques heures seulement avant la réunion, le maire Jean-Luc Moudenc annonçait par voie de presse son interdiction au motif calomnieux que des membres de BDS France auraient été condamnés pour « discriminations et incitations à la haine raciale » et qu'il ne pourrait pas « tolérer qu'une réunion publique prônant la discrimination à l'égard de personnes de confession juive et de produits commerciaux associés à la religion juive et à l'état d'Israël se tienne à Toulouse ».

La réunion s'est quand même tenue à l'extérieur de la salle devant une centaine de personnes. Les organisations du collectif BDS France se réservent le droit d'attaquer en justice le maire pour protester contre cette décision inacceptable et les calomnies qui l'accompagnent. Nul doute qu'une nouvelle réunion sera organisée prochainement !

Prison ferme pour Gaëtan et les militants anti-barrage de Sivens !

Le lendemain, mercredi 1^{er} avril des verdicts scandaleux contre des militants arrêtés lors des manifestations organisées suite à la mort de Rémi Fraisse ont été prononcés par la justice (plus de 54 procès ont déjà eu lieu, avec plusieurs condamnations à de la prison ferme, certaines avec mandats de dépôt). Notre camarade Gaëtan, militant jeune du NPA, avait été condamné en première instance à deux mois de prison avec sursis en décembre dernier pour avoir participé à une manifestation interdite. Il se voit infliger en appel une peine encore plus lourde : deux mois de prison ferme, plus quatre mois de sursis et une amende de 1100 euros ! Ceci s'explique en partie par le maintien d'un chef d'accusation qui avait été refusé lors du premier jugement, violences volontaires contre un agent de police, un coup monté de toutes pièces. D'autres manifestants ont eu la confirmation des peines de prison fermes qui avaient été prononcées en décembre.

Face à une répression toujours plus lourde et à des libertés démocratiques menacées, certaines organisations comme la Ligue des Droits de l'Homme réagissent et appellent à une conférence de presse contre la dégradation de l'exercice des libertés publiques. L'intersyndicale de l'université du Mirail appelle à une réunion unitaire sur la ville pour dénoncer la condamnation de Gaëtan et la répression qui s'abat sur les mobilisations. Ceci pourrait être le point de départ pour une riposte unitaire large, aujourd'hui indispensable pour faire reculer tous les adversaires des libertés démocratiques et du mouvement ouvrier. A Toulouse comme ailleurs, c'est une nécessité car face à des politiques antisociales toujours plus violentes, gouvernement et patronat ont besoin d'écraser tous ceux qui pourraient incarner une résistance à leurs projets. Nous ne nous laisserons pas faire !

TOULOUSE LE MIRAIL

**CONDAMNÉ À 2 MOIS DE PRISON FERME
POUR AVOIR MANIFESTÉ CONTRE L'ASSASSINAT DE RÉMI FRAISSE !**



**LIBERTÉ POUR
GAËTAN ET TOUS
LES CONDAMNÉS !**

www.facebook.com/pas.de.prison.pour.gaetan